

SUPPLIER CODE OF CONDUCT

VERSION 2.0

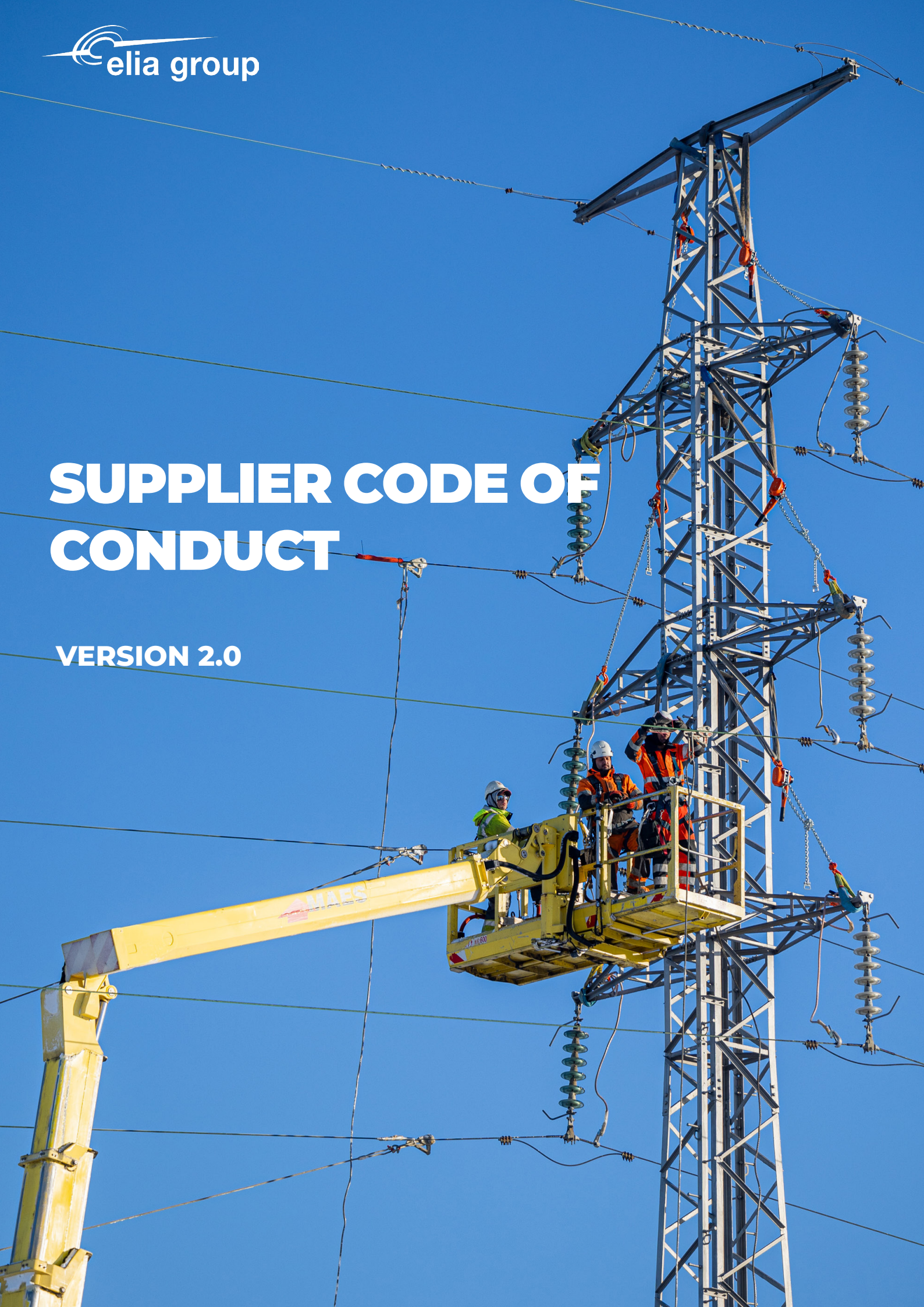


Table des matières

INTRODUCTION	3
MISSION D'ELIA GROUP	4
UNE CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE	5
SCOPE	6
PRINCIPES	7
PRINCIPES GENERAUX	7
SANTE & SECURITE	7
DROITS DE L'HOMME	8
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	9
ETHIQUE ET CONFORMITE	10
ACTIVITE DE CONTROLE DE LA CONFORMITE	12
VALIDITE	14

INTRODUCTION

Elia Group est un acteur clé dans le transport d'électricité. Nous veillons à chaque instant à l'équilibre entre production et consommation. Nous approvisionnons 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité et gérons environ 20.000 km de liaisons à haute tension via nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz). Elia Group figure ainsi parmi les 5 plus grands gestionnaires de réseau de transport européens. Nous mettons un réseau électrique robuste et fiable à 99,99% au service de la communauté et du bien-être socioéconomique.

Outre ses activités de gestionnaire de réseau de transport, Elia Group fournit des services de consultance à des clients internationaux via sa filiale Elia Grid International. Récemment, Elia Group a lancé de nouvelles activités non régulées telles que re.alto, la première plateforme de marché européenne pour l'échange de données liées à l'énergie via des API standardisés dans le domaine de l'énergie, et WindGrid, une filiale qui va poursuivre le développement des activités d'Elia Group à l'étranger, en contribuant à l'expansion des réseaux électriques offshore en Europe et au-delà.

Nous voulons également servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable. Pour y parvenir, nous innovons en développant de nouveaux outils et processus ainsi qu'en renforçant nos relations avec tous les acteurs de marché, en mettant l'accent sur la durabilité.

MISSION D'ELIA GROUP

L'essence de notre mission en tant que Groupe est de garantir une transition énergétique réussie en contribuant à la décarbonisation de la société. Nous facilitons l'intégration au système énergétique d'un grand nombre de sources d'énergie renouvelable (SER) et nous encourageons l'électrification de certaines parties de la société grâce à des investissements massifs dans nos réseaux électriques, au développement d'un nouveau design de marché et à une exploitation du réseau améliorée. La durabilité est donc au cœur même de notre business model.

Mais ce n'est pas tout. Notre programme ActNow, basé sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, définit des activités et objectifs concrets liés à la manière dont nous ancrons la durabilité au sein de toutes nos activités.

Notre programme ActNow comprend différentes dimensions que nous utilisons comme boussole : elles nous guident tandis que nous ancrons la durabilité à tous les niveaux de notre organisation. ActNow s'assure que nous continuons à servir la société au cours de sa décarbonisation et que nous atteignons les objectifs ambitieux de notre entreprise de manière réellement durable, en nous concentrant sur le climat, l'environnement ainsi que les aspects sociaux et de gouvernance.



UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

Nos fournisseurs jouent un rôle essentiel pour nous permettre de répondre aux besoins de nos stakeholders et garantir que toute notre chaîne de valeur s'inscrive dans notre vision du développement durable.

Nos ambitions et nos valeurs principales s'appliquent également à notre base d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent garantir, avec leurs collaborateurs et leurs sous-traitants, qu'ils mènent leurs activités de manière responsable. Nous attendons également des fournisseurs, qui comprennent les fournisseurs de biens et de services ainsi que les sous-traitants, qu'ils adhèrent aux exigences légales et réglementaires en vigueur, et qu'ils respectent les normes internationales relatives à la durabilité, aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à l'intégrité.

Nous recherchons une approche collaborative avec nos fournisseurs afin de stimuler des solutions innovantes et durables pouvant avoir un impact positif dans ces domaines.

Le présent *Supplier Code of Conduct* fixe les principes et les exigences d'une gouvernance d'entreprise responsable et de l'intégrité commerciale. Il est basé sur :

- les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies¹,
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- les principes directeurs de l'OCDE²,
- la loi allemande sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz – « LkSG »)³,
- la Directive (UE) 2022/2464 (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)⁴,
- inclut les exigences relatives aux conventions et directives internationales fondamentales dans les domaines de la conduite éthique, des droits de l'homme, de la santé et de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité sociale ainsi que de la conformité et de l'intégrité des activités.

L'objectif d'Elia Group est de respecter les principes fixés dans le présent *Supplier Code of Conduct* et de les mettre en œuvre dans toute la chaîne de valeur. Nous attendons de votre part, en tant que business partner, que vous exerciez à votre tour votre influence sur vos fournisseurs et sous-traitants et que vous fassiez respecter les exigences fixées dans le présent Code of Conduct conjointement avec eux.

Ensemble, nous voulons construire une relation commerciale durable et de confiance basée sur le présent *Supplier Code of Conduct*.

¹ Les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont dérivés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la corruption.

² [Principes directeurs EMN - Organisation de coopération et de développement économiques \(oecd.org\)](https://www.oecd.org/).

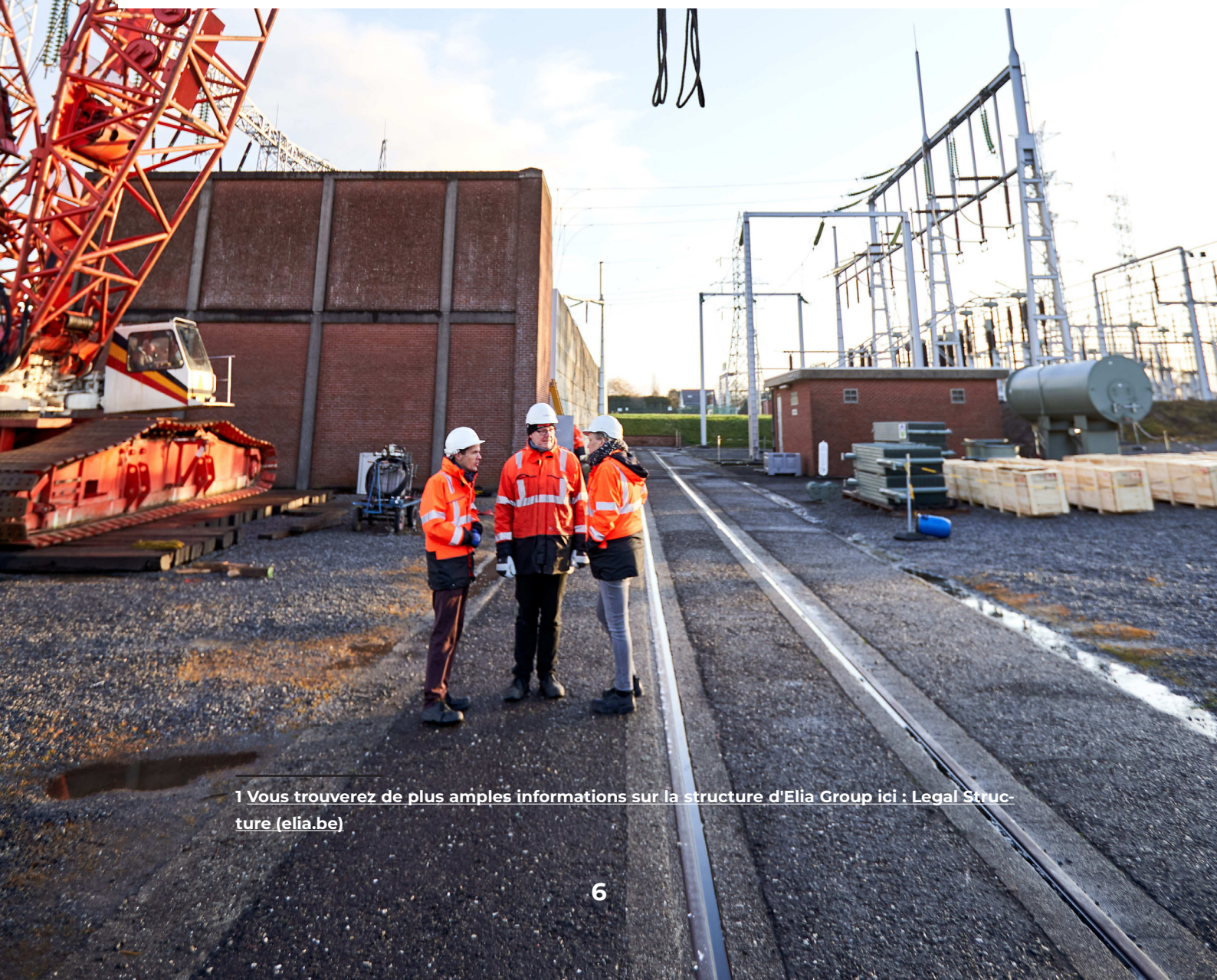
³ [Loi sur la chaîne d'approvisionnement - RSE \(csr-in-deutschland.de\)](https://www.csr-in-deutschland.de/)

⁴ [Directive - 2022/2464 - EN - Directive CSRD - EUR-Lex \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/)

SCOPE

Le présent *Supplier Code of Conduct* est contraignant pour tous les fournisseurs des sociétés d'Elia Group¹ (les sociétés d'Elia Group sont ci-après dénommées ensemble « Elia Group »). Les sous-traitants mandatés par ces fournisseurs dans le cadre de la relation commerciale avec Elia Group, quel que soit le type de collaboration, sont également liés par le présent *Supplier Code of Conduct*. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils prennent des mesures raisonnables pour garantir que leurs fournisseurs et sous-traitants répondent également aux exigences fixées ici.

Le présent *Code of Conduct* fait partie intégrante de la relation commerciale entre le fournisseur et Elia Group.



¹ Vous trouverez de plus amples informations sur la structure d'Elia Group ici : [Legal Structure \(elia.be\)](https://www.elia.be/legal-structure)

PRINCIPES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

En tant que fournisseur d'Elia Group :

- vous vous engagez à respecter toute la législation pertinente, les dispositions légales et, au minimum, les principes fixés ci-après,
- vous garantissez que vos collaborateurs ainsi que vos fournisseurs et sous-traitants connaissent et respectent les principes fixés dans le présent *Code of Conduct*.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Chez Elia Group, la sécurité n'est pas une simple priorité, mais une valeur fondamentale intégrée dans l'ADN de notre organisation. Nous nous engageons à respecter les normes de sécurité les plus strictes, pas seulement pour nos collaborateurs, mais également pour nos fournisseurs et quiconque a des interactions avec notre infrastructure. Nous avons pour ambition d'assurer que toutes les personnes liées à Elia Group rentrent à la maison saines et sauvées jour après jour, en promouvant leur santé et leur bien-être général.

Par conséquent, nous attendons de votre part que vous respectiez les règles et instructions de sûreté et de sécurité d'Elia Group. Cela signifie entre autres que :

- Vous mettrez en œuvre et entretiendrez des mesures afin d'identifier et de gérer adéquatement les risques pour la santé, la sûreté et la sécurité liés à vos opérations pour Elia Group, y compris le reporting d'incidents, de quasi-accidents et de situations dangereuses. Vu l'importance de la sécurité, Elia Group peut – conformément aux accords contractuels – prendre des mesures si vous ne gérez pas une situation (potentiellement) dangereuse de façon appropriée.
- Vous prévoyez une formation adéquate et régulière pour garantir que les collaborateurs sont informés des questions relatives à la santé et à la sécurité.
- Vous encouragerez et renforcerez des pratiques de santé, de sûreté et de sécurité saines à travers votre chaîne d'approvisionnement pour limiter dans la mesure du possible le nombre d'accidents.
- Nous recommandons la mise en œuvre d'un système pour la gestion, la mesure et le reporting d'impacts sur la santé et la sécurité, comme, mais sans s'y limiter SCC (VCA), BeSaCC ou ISO 45001.

DROITS DE L'HOMME

Elia Group préconise les principes de diversité, d'égalité, de dignité humaine et de droits fondamentaux dans toutes les interactions professionnelles et commerciales. Vous êtes tenu de connaître et de respecter les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme¹ ainsi que les normes de la Directive (UE) 2022/2464 (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), pour garantir que vous et vos sous-traitants vous absteniez de toute implication dans des violations des droits de l'homme.

Conformément aux principes 1-6 du Pacte mondial des Nations unies² et à notre Politique des droits de l'homme³, vous respecterez en particulier les principes suivants et vous les appliquerez dans votre chaîne d'approvisionnement :

Cela inclut ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- Vous respectez et soutenez les normes internationales en matière de droits de l'homme et vous n'êtes pas impliqué dans une violation des droits de l'homme. Vous devez garantir que les collaborateurs ou les personnes impliquées dans l'activité commerciale ne sont pas soumis à l'esclavage ou une autre forme de travail involontaire, à des violences verbales, psychologiques, sexuelles et/ou physiques, à des agressions ou un harcèlement de quelque nature que ce soit.
- Vous ne tolérez pas le travail des enfants, conformément à la Convention de l'OIT.
- Vous prenez des mesures appropriées contre tout type de discrimination et l'inégalité de traitement. Tout collaborateur est traité avec respect et dignité. Aucun collaborateur n'est discriminé en fonction de son genre, de sa race, de son handicap, de son origine régionale, ethnique, sociale ou culturelle, de sa religion, de son âge, de ses opinions politiques, de son affiliation à une organisation syndicale, de son identité sexuelle ou d'autres traits personnels.
- Vous respectez les droits de liberté d'association et de négociation collective de tous les travailleurs dans votre chaîne de valeur, conformément à la loi en vigueur.
- Vous garantissez que les temps de travail et de repos sont conformes à la

1 Les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies : pour plus d'informations, voir [https://www.unglobalcompact.org/What-is-gc/mission/principles\(en anglais\)](https://www.unglobalcompact.org/What-is-gc/mission/principles(en%20anglais))

2 Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

3 [Gouvernance et Reporting \(elia.be\)](#)

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux principes 7-9 du Pacte mondial des Nations unies¹, et à la Directive (UE) 2022/2464 (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises), nous vous encourageons à aligner vos objectifs de durabilité sur les objectifs d'entreprise d'Elia Group en ce qui concerne l'impact environnemental.

Cela inclut ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- La minimisation des déchets et des émissions dans la terre, l'eau et l'air résultant des activités de l'entreprise.
- La prévention et la gestion de tout impact potentiel sur la biodiversité et les habitats naturels découlant de ses opérations.
- L'utilisation efficace des ressources, de l'énergie et des modèles de recyclage.
- La manipulation en toute sécurité de biens ou produits chimiques dangereux.
- L'application de technologies et processus efficaces pour réduire autant que possible l'impact environnemental.

Vous êtes censé respecter toutes les lois et réglementations pertinentes relatives à la protection environnementale et sociale, ainsi que les réglementations spécifiques au site.

Nous recommandons la mise en œuvre d'un système pour la gestion, la mesure et le reporting d'impacts environnementaux, comme, mais sans s'y limiter, ISO 14001 ou une norme équivalente.

1 Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Exigences légales

Conformément au principe 10 du Pacte mondial des Nations unies¹, nous demandons à nos fournisseurs de se conformer à tout cadre légal en vigueur dans les pays d'établissement et d'opération, en ce qui concerne :

- la subornation et la corruption/les paiements de facilitation (fournissant des avantages à des collaborateurs ou fonctionnaires en vue (de tenter) d'influencer des décisions commerciales) : Les parties tierces qui travaillent pour ou au nom d'Elia Group doivent respecter toutes les lois anti-corruption dans tous les pays dans lesquels elles exercent des activités pour ou au nom d'Elia Group (p. ex. lois et directives européennes, fédérales, régionales, provinciales et nationales). La lutte contre la corruption doit être interprétée conformément aux directives et principes comme le Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act, ainsi que toute autre législation en vigueur (le Code pénal belge et allemand...) et les normes mondiales,
- la fraude (p. ex. des informations financières trompeuses),
- la concurrence déloyale (cartels, fixation des prix, abus de position dominante, échange d'informations commercialement sensibles confidentielles et spécifiques à la société qui fausse ou pourrait fausser la concurrence),
- l'extorsion, ou
- le blanchiment d'argent.

Conflit d'intérêts

Afin d'éviter tout risque d'influence sur la procédure ou de discrimination à l'égard des fournisseurs, toutes les parties impliquées dans la procédure d'acquisition rejettent tout comportement ou activité contraire à l'éthique ou compromettant concernant les fournisseurs, ou toute action qui pourrait le faire penser. Nous attendons le même comportement de la part des fournisseurs potentiels et existants.

Confidentialité, confidentialité des données et propriété intellectuelle

Vous êtes tenu de prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables afin de protéger et sécuriser les informations confidentielles, le savoir-faire, les données techniques et la propriété intellectuelle d'Elia Group. Toute information fournie par Elia Group ne sera utilisée par le fournisseur qu'aux fins convenues ou prévues. Sauf convention contractuelle contraire ou disposition contraire de la loi, de telles informations ne seront partagées avec des tierces parties que si et dans la mesure où elles sont essentielles à la bonne exécution d'une mission approuvée par Elia Group.

Vous devez respecter toutes les lois sur la protection des données, en particulier le Règlement général sur la protection des données de l'UE, ainsi que toute autre loi sur la protection des données nationale applicable lorsque vous recevez des données à caractère personnel durant votre relation commerciale avec Elia Group.



ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

En tant que fournisseur d'Elia Group, vous avez mis en œuvre des mécanismes de conformité et de contrôle appropriés, vous avez conscience des risques opérationnels, environnementaux, sécuritaires ou légaux potentiels affectant votre statut corporatif, et vous savez comment les gérer adéquatement. Vous garantissez que les risques et incidents en matière de sécurité, de droits de l'homme et de l'environnement pouvant potentiellement sérieusement impacter la réputation ou la chaîne d'approvisionnement d'Elia Group seront rapidement signalés.

Vous prévoyez également une formation adéquate et régulière pour garantir que les collaborateurs sont informés des questions relatives aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité, à l'éthique et à l'environnement.

Elia Group se réserve le droit d'effectuer des activités de contrôle afin d'évaluer effectivement votre conformité au présent *Supplier Code of Conduct*. Cela peut inclure ce qui suit, toutefois sans s'y limiter:

- remplir et soumettre des questionnaires d'auto-évaluation à Elia Group ou une tierce partie désignée par Elia Group pour l'évaluation du fournisseur.
- des audits sur site : les sociétés d'Elia Group et leurs auditeurs externes ou internes agréés ont le droit de réaliser des audits. Ces audits peuvent comprendre des inspections sur site des bureaux et/ou des installations de production, des entretiens avec une sélection de collaborateurs dans vos locaux, sur vos chantiers, et à d'autres endroits où des travaux sont exécutés en votre nom. L'audit se limitera aux documents ayant trait à la relation commerciale avec les sociétés d'Elia Group.
- des rapports RSE ou des audits et évaluations réalisés par le fournisseur peuvent être utilisés comme preuve de conformité au *Supplier Code of Conduct*. Si jugé nécessaire, le fournisseur doit fournir des informations supplémentaires à Elia Group sur demande.

Vous rapporterez rapidement toute violation potentielle ou effective du *Supplier Code of Conduct* à Elia Group. Cela comprend toute activité illégale ou criminelle (p. ex. fraude, accords anticoncurrentiels, corruption, blanchiment d'argent), les violations des droits de l'homme, les infractions à la réglementation environnementale ou des problèmes de sécurité qui pourraient impacter les activités ou la réputation d'Elia Group.

Elia Group vous encourage, vous et vos collaborateurs, à signaler vos problèmes via le portail de reporting [Alerte éthique](#) d'Elia Group.

La non-conformité au Supplier Code of Conduct peut entraîner la fin de notre relation commerciale avec vous, en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances spécifiques. En cas de non-conformité réparable, Elia Group se réserve le droit de vous demander d'établir un plan d'amélioration avec des échéances claires, dont l'accomplissement vous aidera à préserver la relation commerciale, et de vous assister à cet égard.



VALIDITÉ

La présente version du *Supplier Code of Conduct* prend effet le 1er janvier 2025 et remplace le *Supplier Code of Conduct* d'Elia d'août 2018 et le *Supplier Code of Conduct* de 50Hertz (« *Verhaltenskodex für Lieferanten* ») de mai 2019.

La version la plus récente du *Supplier Code of Conduct* s'applique. Elia Group se réserve le droit de mettre à jour, remplacer ou modifier le présent *Supplier Code of Conduct* à tout moment. Le fournisseur est censé accepter toute modification résultant d'exigences légales ou pouvant s'avérer raisonnablement requise.

Par la signature de ce document, vous confirmez que vous adoptez le *Supplier Code of Conduct* d'Elia Group précité.

Le groupe Elia est un acteur clé du transport d'électricité. Nous assurons l'équilibre entre la production et la consommation 24 heures sur 24 et fournissons de l'électricité à 30 millions de consommateurs finaux. Par le biais de nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz), nous exploitons 19 460,5 km de connexions à haute tension, ce qui nous place dans le top 5 des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité en Europe.

Avec un niveau de fiabilité de 99,99 %, nous fournissons à la société un réseau électrique robuste, ce qui est important pour la prospérité socio-économique. Nous aspirons également à être un catalyseur pour une transition énergétique réussie, en aidant à mettre en place un système énergétique fiable, durable et abordable. Le Groupe Elia est une société cotée en bourse dont l'actionnaire principal est le holding communal Publi-T.

EDITOR

Renaud de Jamblinne

ELIA GROUP

Boulevard de l'Empereur, 20

1000 Brussels, Belgium

Contact

info@elia.be